\neg



Fédération des Entreprises du Congo

L'Administrateur-Délégaé

Aux Membres de la FEC

N/REF.: DJSF/DJ/CAM/BL/F. 0255/2017

V/REF.:

Concerne : Levée de la mesure de suspension des contrôles douaniers, parafiscaux

Г

et fiscaux

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous informer que conformément à la lettre n° CAB/MIN/FINANCES/CMR/NGMI/2017/0489 du 16 février 2017 de 5on Excellence Monsieur le Ministre des Finances, dont copie en annexe, la mesure de suspension de tous les contrôles fiscaux et douaniers prise par le Gouvernement pour la période de trois (3) mois allant du 1^{er} novembre 2016 au 31 janvier 2017 vient d'être levée.

A cet effet, nous attirons votre meilleure attention sur la nécessité pour les régies financières (DGRAD, DGI et DGDA) de se conformer aux procédures établies par les lois et règlements en matière d'exercice du contrôle fiscal sur place.

Aussi, vous exhortons-nous à dénoncer toute irrégularité constatée lors des missions de contrôle diligentées par les administrations.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

KIMONA BONONGE

Annexe:1

«Bâtir ensemble»

République Démocratique du Kinshasa, le 16 FFB 2017 finances/cmr/ngmi/2017/0489 Ministère des Finances ravismis copie pour information à: Le Ministre Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (Avec l'expression de ma très haute considération) Hôtel du Gouvernement Son Excellence Monsieur le Ministre d'Itat, Ministre de l'Economie Nationale; Madame la Ministre du Portefeuille ; Monsieur le Ministre des Mines ; Monsieur le Vice-Ministre des Finances; Monsieur le Président de la FEC Monsieur le Président de la COPEMECO ; Monsieur le Président de l'ANEP;

Monsieur le Président de la FENAPEC.

(Tous) à Kin-1-A Madame et Messieurs les Directeur Généraux de la: DGRAD; DGI: DGDA. à Kinshasa/Gombe

Concerne : Levée de la mesure de suspension des contrôles douaniers et fiscaux

Madame et Messieurs les Directeur Généraux,

Il vous souviendra que par ma lettre n° CAB/MIN/FINANCES/ECO/BMW/2016/8231 du 31 octobre 2016, sur instruction du Gouvernement, j'avais décidé de suspendre tous les contrôles fiscaux et douaniers, pour une période de 3 mois afin de permettre aux opérateurs économiques d'assurer au mieux, l'approvisionnement du pays en produits de première nécessité pour la période de fin d'année 2016.

Il se trouve que cette période de trois mois est déjà arrivée à son terme depuis près de deux semaines.

Par conséquent, je vous autorise, à dater de ce jour, à reprendre le contrôle sous-évoqué afin de permettre à chaque régie d'assurer une mobilisation accrue de ses recettes et d'atteindre ses assignations budgétaires.

Veuillez agréer, Madame et Messieurs les Directeur Généraux, l'expression de ma considération distinguée.

Henri MV MULANG